

**SANTE****Centre municipal de santé**

Mise en place d'un dispositif d'accès aux soins au site ivryen de la Mission locale  
Convention avec la Mission locale Ivry-Vitry

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par convention en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011, approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2011, la Ville d'Ivry-sur-Seine, a formalisé un partenariat avec la Mission locale intercommunale Ivry-Vitry-sur-Seine en vue de la réalisation d'une consultation médicale de diagnostic et de prévention au bénéfice des jeunes fréquentant l'antenne ivryenne de la Mission locale. Elle visait notamment à traduire les résultats du bilan de santé réalisé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), prescrit par la Mission locale aux bénéficiaires, en vue de renouer avec une démarche de soins, dans le cadre d'un réseau santé de proximité.

En 2013, le mode de fonctionnement du « centre de bilans de la CPAM » a entraîné une forte déperdition de jeunes venus en consultation de suivi au centre municipal de santé. Les conseillers de la Mission locale avaient donc utilisé ce temps pour solliciter un appui pour des situations complexes : celles de jeunes pour lesquels la santé est manifestement un frein à l'emploi ou à la formation, mais qui ont du mal à le reconnaître. Aujourd'hui, ces situations médicales complexes continuent d'être conjointement accompagnées par la Mission locale et le Centre municipal de santé grâce au réseau de santé de proximité devenu fonctionnel, ne nécessitant plus de temps dédié. De plus, les situations les plus complexes peuvent entrer dans le dispositif expérimental dit « Passerelle vers le soin », prévu par le Contrat Local de Santé d'Ivry-sur-Seine 2015-2017.

Toutefois, d'autres entraves à l'insertion professionnelle et l'inscription dans un projet des jeunes suivis en Mission locale sont repérées par leurs conseillers, comme les professionnels de santé du réseau de proximité : manque de confiance en soi, procrastination, état dépressif, rapport à l'échec complexe, rapport à l'institution compliqué, consommation de produits psychoactifs etc. L'orientation vers une structure de soins pour un suivi psychologique apparaît alors appropriée mais la réticence des jeunes constitue un véritable frein. Les Antennes d'accueil et d'écoute de la Ville d'Ivry-sur-Seine, permettant une première écoute psychologique dans les quartiers avant l'orientation vers le droit commun, peuvent être un levier mais qui se heurte à la crainte d'être repéré dans le quartier par l'entourage.

Dès sa création en 2001, la Mission locale intercommunale Ivry-Vitry-sur-Seine avait intégré une consultation psychologique sur le site de l'antenne ivryenne. Cette consultation prend la forme d'une permanence hebdomadaire des Antennes d'accueil et d'écoute, dans le cadre de leurs missions, et plus particulièrement depuis 2010 avec la création de l'Antenne dédiée aux jeunes. L'activité annuelle démontre un besoin réel (20 à 30 personnes en file active) et continu (60 à 80 % de « nouveaux patients » chaque année ; rendez-vous honorés à plus de 60%) de cette permanence sur site offrant aux jeunes la possibilité de faire l'expérience du soin par la parole et ainsi travailler sur leurs représentations du soin et de la santé.

Il convient maintenant d'actualiser la formalisation de ces différentes interventions grâce à la signature d'une nouvelle convention de partenariat.

Je vous propose donc d'approuver la convention avec la Mission locale intercommunale Ivry-Vitry-sur-Seine relative à la mise en place d'une permanence d'accès aux soins au site ivryen de la Mission locale.

P.J : convention

## **SANTE**

### **17) Centre municipal de santé**

Mise en place d'un dispositif d'accès aux soins au site ivryen de la Mission locale  
Convention avec la Mission locale Ivry-Vitry

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant la politique de santé publique de la ville en matière d'accès aux soins et à la prévention, comme de promotion de la santé mentale et de prévention de la souffrance psychique,

considérant la préoccupation des professionnels de la Mission locale face à des situations psychosociales de jeunes fragilisant leur projet d'insertion,

considérant l'intérêt de la mise en place d'une permanence psychologique avancée sur le site ivryen de la Mission locale Ivry-Vitry, assurée par la psychologue de l'Antenne d'accueil et d'écoute Jeunes de la Ville, dans le cadre des actions de santé publique et du Contrat Local de Santé, offrant la possibilité aux jeunes de renouer avec une démarche de soin,

considérant dès lors l'intérêt de conclure une convention de partenariat avec la Mission locale Ivry-Vitry,

vu la convention, ci-annexée,

#### **DELIBERE**

unanimité

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention à passer avec la Mission locale Ivry-Vitry relative à la mise en place d'une permanence « accès aux soins » au site ivryen de la Mission locale.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire à la signer ainsi que tous les éventuels avenants et documents y afférents.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 25 MAI 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 25 MAI 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 MAI 2016